

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES ET P.I.I.A.

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 19 h, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A ciaprès mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

| Identification du site concerné | Nature et effets de la demande |
|--|--|
| 1. Adresse : 10, chemin des Fondateurs Lot : 5264562 Matricule : 9324-72-5401 | Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 5 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille d'usages et normes U-42, exige une marge avant de 15 mètres. |
| 2. Adresse : 71, chemin Daigneault Sud Lot : 5264196 Matricule : 9123-84-9371 | Autoriser la construction d'un quai au chalet #2, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, paragraphe 2, permet la construction d'un seul quai par propriété. |
| 3. Adresse: 8, chemin des Pionniers Lot: 5070530 Matricule: 9424-09-0196 | Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, pour l'agrandissement du bâtiment principal. |
| 4. Adresse : montée Beaudet Lot : 5071565 Matricule : 9525-10-0173 | Autoriser la construction d'une résidence principale à plus de 13 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécifications Cl-32, exige une distance de 15 mètres. |
| 5. Adresse: 42, chemin du Lac à la Truite Lot: 6508738 Matricule: 9423-63-8363 | Autoriser l'installation d'un quai à plus de 4,12 mètres des lignes latérales alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, paragraphe 3, exige que le quai soit localisé à une distance minimale de 5 mètres des lignes de propriété, y compris le prolongement de ces lignes en direction du plan d'eau. |

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 13 juin 2023.

Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A. à être entendues à la séance ordinaire du 3 juillet 2023, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 13 juin 2023, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 13 juin 2023.

Suzanne Sauriol

Diréctrice générale et secrétaire-trésorière